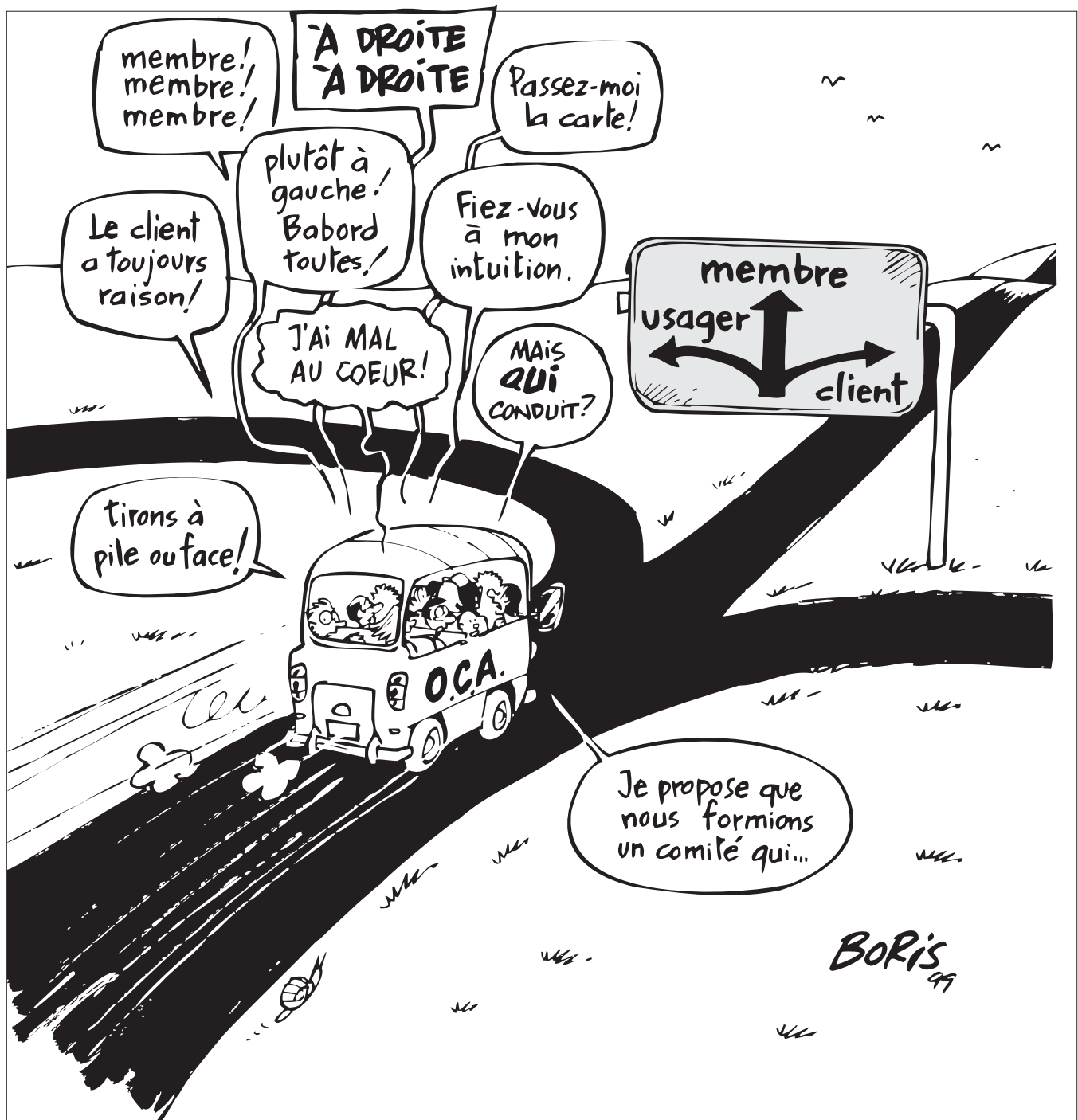


Membres, usagers ou clients ?



RIOCM - ROC 03 - ROC de l'Estrée
Outil de réflexion rédigé par Henri Lamoureux

Les artisanes et artisans de cet outil de réflexion

Auteur du texte

- Henri Lamoureux

Comité d'encadrement

- Marie Pelchat (RIOCM)
- Daniel Guay et Michèle Dionne (ROC 03)
- Bibiane Roy (ROC de l'Estrie)

Révision linguistique

- Sylvie Pelletier
- Julie Martin

Mise en page

- Luc Loignon, infographe enr.

Caricatures

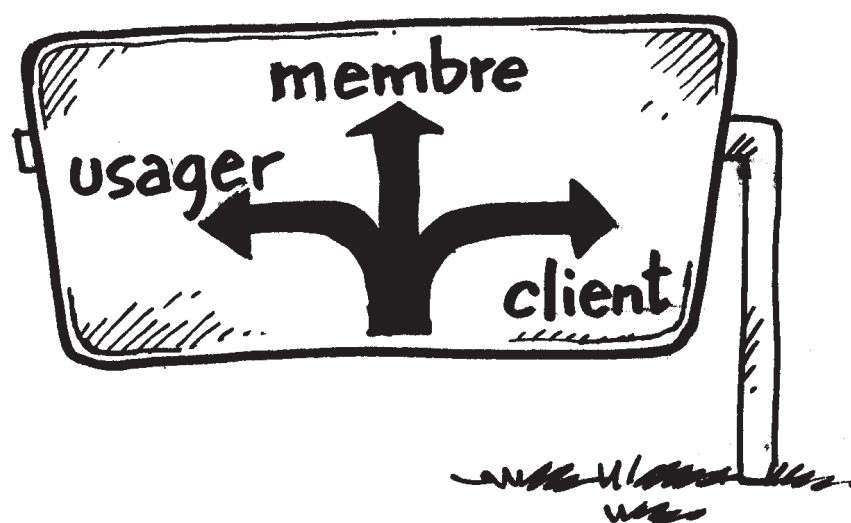
- Boris

Cet outil de réflexion a été réalisé grâce à la participation financière du Comité de développement des ressources humaines organismes communautaires, Régie régionale de l'Estrie et du Bureau de consultation Jeunesse de Montréal.

Pour nous rejoindre

RIOCM	ROC 03	ROC de l'Estrie
1600, de Lorimier	160, Saint-Joseph est	6, Wellington Sud
bureau 303	Québec (Québec)	bureau 406
Montréal (Québec)	G1K 3A7	Sherbrooke (Québec)
H2K 3W5	418-524-7111	J1H 5C7
514-527-4577	418-523-7525 (fax)	819-823-4131
514-527-4578 (fax)	roc03@videotron.ca	819-823-4182 (fax)
riocm@istar.ca		roce@interlinx.qc.ca

Toute reproduction de ce texte, en totalité ou en partie, est non seulement permise, mais encouragée, à condition d'en citer la source.



Outil de réflexion
Mai 1999

Table des matières

Avant-propos	3
Travailler avec ou pour les gens ?	4
Membres, usagers, clients, militants...	5
Prestation de services, vie associative et actions de prise en charge	8
Professionalisation et rapport égalitaire dans l'action	10
Professionalisation et pensée critique	13
• L'élitisation de la représentation sociale : . .	13
• La corporatisation des pratiques communautaires :	16
La place des organismes communautaires autonomes sur l'échiquier social et leur contribution originale à la société civile	18
Sommes-nous un outil qui sert à masquer les insuffisances et le désengagement de l'État ?	19
Références	25



Avant-propos

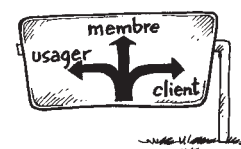
La dimension critique de ce document est portée par l'exigence de la solidarité envers celles et ceux qui s'activent dans les milieux communautaires autonomes et ne se présente en rien comme un jugement moral sur les pratiques et les activités.

À la suite d'enquêtes terrain et de consultations menées par plusieurs regroupements régionaux, nous avons jugé utile d'évaluer le type de pratique auquel nous sommes aujourd'hui conviés. Cette opération est d'autant plus nécessaire que le contexte social, économique et politique actuel est fort différent de celui qui prévalait quand ont été formés les regroupements communautaires qui interviennent dans la sphère de la santé et des services sociaux.

L'objectif poursuivi par la démarche de réflexion à laquelle nous vous convions est double. D'une part, nous voulons revenir sur les considérations éthiques qui fondent les mouvements populaires et communautaires autonomes.¹ D'autre part, au terme de cette réflexion, nous souhaitons évaluer si nous sommes toujours cohérents avec ce que nous avons voulu faire en animant et en favorisant le développement d'une dynamique communautaire porteuse des aspirations populaires à l'exercice d'une citoyenneté active.

Cette réflexion devrait nous conduire à réévaluer notre action de manière à s'assurer qu'elle est toujours porteuse du sens que nous désirons lui donner. Si nous ne voulons pas nous complaire dans une nostalgie qui serait improductive en regard des objectifs de changement social que nous poursuivons, nous croyons par contre qu'il est essentiel de questionner radicalement nos pratiques. Cette radicalisation du questionnement est la condition d'une vision qui soit la plus claire possible de l'état actuel de nos organisations et le meilleur chemin d'un réajustement qui pourrait s'avérer nécessaire.

Ce document n'a pas de prétention scientifique. Les thèmes qui y sont abordés sont ceux qui reviennent le plus souvent lors de nos rencontres. Ils expriment un malaise certain et un désir qui ne l'est pas moins de reprendre le contrôle de nos vies associatives. Nous postulons que le sens de notre action tient encore de notre soif d'une plus grande justice sociale, notre volonté d'assurer le respect et l'autonomie des individus et notre quête d'une solidarité essentielle au progrès de notre société, notre désir de garantir les droits sociaux, économiques et culturels ainsi que de cette conviction que nous sommes capables de contribuer à changer un monde dont l'organisation et les finalités ne nous conviennent pas.



Mais qu'arrive-t-il quand un organisme n'est ou ne devient qu'un lieu de dispense de services, animé par des professionnels qui sont parfois plus ou moins étrangers à la réalité de ce qu'ils nommeront « clientèle » ?

Les organismes communautaires doivent-ils obéir à des stratégies de planification et de contrôle social ?

Travailler avec ou pour les gens ?

Les organismes communautaires autonomes sont les produits d'une volonté de construire des lieux où des personnes vivant une situation d'exploitation et d'oppression peuvent se regrouper pour améliorer leur sort et chercher ensemble à s'attaquer aux causes de leurs mauvaises conditions de vie. La place du communautaire autonome réside d'abord et avant tout dans ce vaste champ social où se nouent les relations entre les citoyennes et les citoyens, où se tissent les solidarités sociales, où naissent les grands mouvements de transformation sociale, où se construit finalement la cité.²

Héritiers de la philosophie des comités de citoyens et des organismes populaires, les organismes communautaires autonomes sont d'abord des lieux d'exercice de la citoyenneté. Rappelons-nous ce qui a motivé celles et ceux qui ont initié nos différents regroupements, relisons nos chartes et règlements; nous verrons que nous avons voulu mettre en place des organismes formés de membres ayant en commun la volonté de trouver une réponse collective à des problèmes vécus individuellement.³

Il ne peut donc y avoir d'alternative à un engagement avec les personnes. D'ailleurs, toute la littérature portant sur les milieux communautaires définit notre action en ce sens.

(...) historiquement le mouvement communautaire québécois s'est fait le défenseur de communautés et de groupes sociaux appauvris et marginalisés. Il est devenu un acteur non négligeable en ce qui à trait à la défense et à la promotion des droits sociaux. Nous pensons que, dans la présente conjoncture, il est urgent, même si cela peut apparaître utopique, de rappeler l'importance de ce travail pour les plus démunis. Le premier contrat des organismes communautaires, c'est avec leurs membres et les communautés qu'ils représentent. Il est impérieux pour les organismes d'accentuer leurs liens avec ceux et celles pour qui, et nous l'espérons, par qui ils existent...⁴. C'est notre force.

C'est ce qui nous distingue des milieux institutionnels qui, faisant l'économie d'un membership, obéissent à des stratégies de planification et de contrôle social : l'objectif étant ici la gestion des problèmes générés par un système socio-économique néolibéral. Celles et ceux qui animent la vie des organismes communautaires autonomes ne peuvent ignorer cette caractéristique profonde et porteuse



de sens, au risque de les transformer en autre chose qui peut certes être utile, mais pas à notre manière.⁵

Travaillant avec des citoyennes et des citoyens qui ont une connaissance sensible de leur réalité, nous sommes les plus susceptibles d'être à jour dans l'évaluation de la détérioration des conditions de vie d'une grande partie de la population québécoise. Nous sommes également bien placés pour vérifier la pertinence et l'efficacité des politiques sociales qui nous sont proposées ou tout simplement imposées.

L'une des caractéristiques fondamentales de l'action communautaire autonome est la diminution de cette distance entre les fonctions de dispensateur et de consommateur de services.

Étant le produit de la volonté des personnes de s'organiser et de se donner des lieux d'action, les organismes communautaires autonomes sont donc des moyens par lesquels des personnes vivant une problématique particulière travaillent ensemble à l'atténuation de ses effets et, ultimement, à l'éradication de ses causes. Mais qu'arrive-t-il quand un organisme n'est, ou ne devient qu'un lieu de dispensation de services, animé par des professionnels qui sont parfois plus ou moins étrangers à la réalité de ce qu'ils nommeront symptomatiquement « leur clientèle » ?

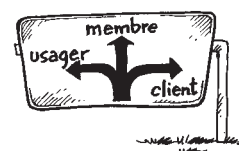
Membres, usagers, clients, militants...

Sommes-nous toujours les porteurs d'une critique sociale et la voix des sans voix ou sommes-nous devenus les porte-voix des décideurs politiques et des bureaucrates ?

La grande difficulté que nous avons à nommer celles et ceux avec qui nous œuvrons les membres, les usagères et usagers, les clientes et clients, les participantes et les participants et à nommer celles et ceux qui travaillent dans nos organisations, permanentes et permanents, militantes et militants, intervenantes et intervenants, animatrices et animateurs⁶ ? illustre parfois douloureusement notre dilemme.

Essentiellement fondée sur l'adhésion d'un membership le plus large possible, la légitimité de l'action communautaire autonome s'est toujours historiquement résumée à des formes d'intervention mettant en valeur l'exercice de la citoyenneté des membres selon le principe d'avoir plus de pouvoir sur sa vie et son environnement que l'on qualifie aussi, en français, « acte-pouvoir ».

Dans ce cadre, les membres sont des sujets sociaux aptes à faire valoir leurs besoins et capables de défendre leurs légitimes intérêts.



Les membres sont au cœur de l'action communautaire autonome. Généralement, c'est l'action militante de membres conscients qui sera à la source de la fondation d'un organisme communautaire autonome. Il ne faut pas chercher ailleurs l'origine du développement des centres de femmes, des maisons d'hébergement, des maisons de jeunes, des groupes de personnes assistées sociales, des organismes familiaux, des ressources alternatives en santé mentale, des organismes de défense de droits, etc.

Les milieux communautaires autonomes sont le produit de l'histoire des milieux populaires et porteurs d'une éthique fondée sur la critique d'un mode d'organisation de la société qui balaie ses incohérences sous le tapis de l'indifférence et de l'oubli. Bien sûr, on pourra invoquer la nécessité d'un nouveau compromis social pour remplacer l'ancien et justifier par cette loi de la nécessité, certaines dérives de sens. Mais combien de fois, pour affirmer notre différence, avons-nous référé à ce caractère essentiel : nous ne sommes pas le produit de la logique bureaucratique ; nous sommes les résultats d'une démarche collective de prise en charge d'une problématique sociale par celles et ceux qui en sont les principales victimes, les membres de nos organisations.

Les membres garantissent le fonctionnement démocratique de nos organismes, non seulement par leur présence sur les conseils d'administration, mais aussi, surtout, par leur participation directe, volontaire et parfois militante à la vie des organismes communautaires autonomes. Nous ne pouvons, dans la perspective de l'éthique de l'action communautaire autonome, les considérer comme des consommatrices et consommateurs de services dont l'addition déterminerait un achalandage justifiant la subvention. Par contre, ils peuvent très bien être perçus comme des utilisatrices et utilisateurs d'une ressource qui est l'instrument de leur émancipation. La différence va bien au-delà des mots, elle est porteuse du sens de nos actions.

Depuis au moins une dizaine d'années, en fait avec l'abdication des gouvernements face au chœur des réducteurs d'État, les problèmes sociaux ont de plus en plus été perçus comme les assises d'une nouvelle économie pouvant à la fois enrichir l'entreprise privée dans ses secteurs les plus rentables et fournir du travail à des milliers de personnes, par le biais d'emplois dits « de proximité ». Certains de ces emplois correspondent à l'apparition de besoins qui n'ont pas trouvé une réponse adéquate dans les services publics, par exemple en matière de services domestiques. D'autres sont plutôt le produit de problèmes sociaux tel la violence envers les femmes ou encore le



Sommes-nous en voie de devenir, bon gré, mal gré, les gestionnaires de l'industrie des problèmes sociaux ?

Existe-t-il toujours une véritable nature des organismes communautaires autonomes ?

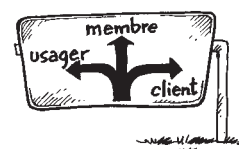
résultat de la transformation du rôle de l'État, comme c'est le cas avec la désinstitutionnalisation en santé mentale.

Devenus « entrepreneurs de l'industrie des problèmes sociaux », plusieurs organismes communautaires autonomes ont naturellement souscrit à cette idée absurde, selon laquelle les personnes utilisatrices des services communautaires devaient être reconnues, non plus comme des sujets autonomes et actifs et invités à devenir membres des organisations, mais comme des consommatrices, des clientes⁷. Ce « clientélisme », qui est une négation de l'individu-sujet, nous conduit à ne juger l'efficacité et l'efficience d'un organisme communautaire autonome qu'à sa capacité de livrer des services reconnus d'utilité publique. Dans ce cadre de gestion des problématiques sociales, on fait l'économie d'une recherche des causes pour ne s'attaquer qu'à leurs effets.

Les organismes communautaires autonomes, financés par le ministère de la Santé et des Services sociaux, sont inscrits à l'organigramme des Régies régionales⁸ comme des éléments essentiels de la stratégie de prestation de soins et de services. C'est ainsi également que le caractère autonome de nos organisations se dilue dans notre obligation de rendre compte en fonction d'une stratégie de planification gouvernementale qui, généralement, nous échappe.

Le clientélisme correspond également à une fragmentation de plus en plus fine des individus en fonction des problèmes qui les affectent. En outre, il exprime un mode de gestion organisationnelle calquée sur le modèle de l'entreprise privée, et se traduit par une approche coût-bénéfice. Dans l'application du modèle clientéliste à la dynamique communautaire, on en arrive à évaluer qu'elle est la ressource la plus appropriée pour l'atteinte d'une efficacité maximale à un coût minimal. Il ne faut donc pas s'étonner de voir les établissements référer de plus en plus de « clients » vers les organismes communautaires. Dans le secteur de la santé, il y a fort à parier que l'on dirigera l'excès de « clientèle » vers les cliniques privées qui salivent déjà à la perspective des juteux profits qu'elles pourront tirer de cet abandon de responsabilités. D'autant que le privé fera payer par le public une partie très importante de ses équipements et de ses infrastructures.

Le problème identitaire qui agite actuellement nos organisations traduit dans les faits une réalité évoluant rapidement et qui nous a déjà conduit à faire de l'action communautaire autonome une appellation générique au contour un peu flou, ayant l'allure d'une auberge espagnole⁹. L'inscription de nos pratiques dans celle du développement



Prenons-nous toujours le temps de connaître les conditions sociales, économiques et politiques pour éventuellement agir dans une perspective de changement social ?

La prestation de services devrait-elle conduire aussi à la mise en œuvre d'activités d'éducation populaire qui sont le complément direct et indispensable du service immédiat ?

de la société libérale nous amène tout naturellement à un changement de perspectives. Et ce dernier s'articule, à notre avis, autour de trois pôles principaux : la professionnalisation des pratiques, l'élimination de la représentation sociale et un certain corporatisme qui est le corollaire de la logique clientéliste.

Prestation de services, vie associative et actions de prise en charge

La prestation de services est l'un des axes d'intervention des milieux communautaires autonomes. Elle est la porte d'entrée par laquelle les personnes établissent un rapport avec nous. C'est une fonction essentielle qui permet de connaître l'évolution des problèmes sociaux, d'en mesurer toute l'ampleur.

L'importance du phénomène, longtemps niée, de l'inceste est apparue à partir du moment où les femmes ont disposé de lieux où elles pouvaient aller en témoigner. Ce sont les locataires en quête d'informations sur leurs droits qui constituent la meilleure source de référence sur l'évolution des pratiques discriminatoires dont ils sont les victimes. C'est enfin grâce à l'action des ressources alternatives en santé mentale que l'on peut mieux vérifier l'exclusion dont sont victimes celles et ceux pour qui « le tambour ne bat pas nécessairement au même rythme que pour la majorité ». Cette fonction de dispensateurs de services socialement nécessaires peut prendre de multiples formes et est essentielle à la dynamique des organismes communautaires autonomes.

D'autant que, très souvent, la nécessité du service tient à des conditions sociales, économiques et politiques qu'il importe de connaître pour éventuellement les combattre. Ce qui caractérise d'abord la prestation de services, c'est qu'elle touche les personnes au plan de leurs besoins immédiats. En milieu communautaire autonome, la satisfaction de ce besoin constitue une porte d'entrée à partir de laquelle la personne est invitée à s'inscrire dans une démarche pour retrouver sa pleine citoyenneté ; une démarche devant conduire cette personne à comprendre les divers aspects de son problème particulier et sa capacité d'être une actrice ou un acteur de changement. Service, éducation, action sont les trois axes essentiels et interreliés de la pratique communautaire autonome. Cette perspective n'est pas nouvelle. Elle est le produit de notre expérience historique et était déjà la règle établie en milieu communautaire autonome au début des années 70 :



Peut-on redonner le pouvoir aux membres sans se sentir redevables aux membres ?

Pour nous, la formation a un triple volet : elle part des problèmes sociaux vécus, elle cherche à remonter aux causes profondes de ces problèmes, elle cherche à éclairer les luttes tout en retirant le maximum d'enseignement de celles qui ont déjà été menées¹⁰

Depuis quelques années, on a importé des États-Unis le concept « d'empowerment », croyant y trouver un élément nouveau de la pratique. Or, depuis le milieu des années soixante, cette idée de redonner aux citoyennes et aux citoyens le pouvoir sur leurs vies personnelle et collective constitue l'objectif central des militants et des salariés de l'action communautaire¹¹. Dans une bonne mesure, la qualité de la vie associative d'un organisme communautaire autonome pourrait se mesurer à cette capacité.

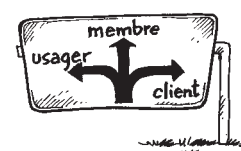
Le premier lieu où devrait s'exercer ce pouvoir ne devrait-il pas être à la gestion des organismes communautaires eux-mêmes ? Or, certaines études semblent montrer qu'il y aurait à cet égard un glissement, une dérive dangereuse en fonction de laquelle le pouvoir des membres des organisations s'amoinerait au profit des permanences salariées, qualifiées aussi d'équipes d'intervenantes et d'intervenants. Un collectif de chercheuses féministes pose pertinemment la question en ces termes :

Comment orchestrer au niveau des structures formelles, un fonctionnement quasi autogestionnaire au niveau de l'équipe, avec un rôle réel dévolu à des instances autres, issue de la collectivité qu'on désire servir et avec laquelle on travaille et œuvre étroitement ? Qui implique-t-on dans le projet, qui participe aux orientations et mandats octroyés, à qui est-on redevables ?¹²

L'enquête réalisée par le RIOCM confirme d'ailleurs cette tendance. Sous le thème de la survie associative, on y affirme :

Pour que les gens s'impliquent dans l'organisme, ils doivent être informés, invités à participer à des activités collectives, etc. Or, plusieurs organismes communautaires disent que le temps manque souvent à l'équipe de travail pour organiser cet aspect de la vie d'un organisme. C'est pire maintenant, soutient la déléguée d'un organisme en déficience intellectuelle.¹³

Cette réalité, on le verra plus loin, a des conséquences importantes au plan de la représentation démocratique.



Concrètement, qu'est-ce qui empêcherait des membres compétents et conscients d'être les principaux porte-parole de nos organismes et de siéger aux multiples instances ?

Professionalisation et rapport égalitaire dans l'action

L'un des aspects majeurs de ce questionnement touche aujourd'hui ce qu'il est convenu de présenter comme la professionnalisation des pratiques.

Ce phénomène a été identifié il y a plusieurs années¹⁴, « Éthique et action communautaire, de la cohérence à l'acte », *Virtualités*, vol. 11, nos 3-4, avril 1995, pp. 35-38] et a souvent été présenté comme étant surtout négatif, la professionnalisation étant vue comme une sorte d'embourgeoisement ou encore, la forme que prend l'action communautaire quand elle se réalise sur une base institutionnelle, comme dans les CLSC. Il faudrait sans doute être plus nuancés. La professionnalisation des pratiques tire sa source de deux affluents. D'une part, il y a le fait qu'en s'institutionnalisant, une partie des pratiques d'action communautaire autonome se sont complexifiées pour s'adapter aux exigences de l'État. Cette complexification nous a conduit à développer des habiletés en tous genres, dans des secteurs comme la gestion et l'administration, la négociation, les communications, etc. Elle en a amené certains à mieux comprendre la mécanique de l'organisation sociale et politique. Nous parlons évidemment ici d'un professionnalisme qui, pour plusieurs, s'est développé sur le tas, par la pratique, dans le cadre d'une démarche consciente ou pas d'éducation populaire. De plus, certains organismes, comme le Centre de formation populaire à Montréal, jouent précisément ce rôle de formateur des organismes communautaires et ils remplissent cette fonction dans une perspective de « professionnalisation critique ». Les regroupements nationaux et régionaux se préoccupent aussi de la formation et tiennent des sessions ponctuelles à l'intention de leurs membres. Conséquemment, la professionnalisation des pratiques est une conséquence du développement des organismes communautaires autonomes et le produit de l'expérience acquise par les milieux communautaires depuis 30 ans.

En principe, cette professionnalisation devrait nous permettre non seulement d'être plus conforme aux exigences de cette institutionnalisation qui accompagne la reconnaissance de l'utilité sociale de nos pratiques, notamment dans les secteurs de la santé et des services sociaux, mais aussi d'être plus clairvoyants, mieux équipés pour comprendre la réalité dans laquelle nous travaillons. Cette qualité professionnelle se remarque également dans notre capacité à communiquer, dans notre habileté à négocier avec une technocratie et des instances politiques, dans la qualité même de nos inter-

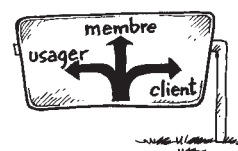


Peut-on et doit-on revitaliser la participation des membres ?

ventions, lesquelles sont de plus en plus fondées sur une analyse rigoureuse et bien documentée.

Ce qui caractérise cette professionnalisation, c'est qu'elle est le propre de l'ensemble des intervenantes et intervenants sociaux d'un milieu : membres, militants, bénévoles, salariés. On peut ici parler d'une professionnalisation de l'engagement social. Cette qualité de la pratique contribue de façon importante à la constitution d'un vaste réseau de personnes qualifiées, aptes à jouer un rôle majeur dans le développement de leur milieu, capables de prendre la parole pour expliquer les conditions de vie faites à leurs citoyennes et citoyens et tout à fait désignées pour être des porte-parole représentatifs de leur organisme. À notre avis, il y a lieu de s'interroger sur la sous-utilisation de ce bassin d'individus expérimentés, compétents et souvent disponibles. Il y a lieu de réfléchir à l'éventualité de revitaliser une perspective qui favorise la maximisation de participation des membres à l'action des mouvements sociaux. Concrètement, qu'est-ce qui empêcherait des membres compétents et conscients d'être les principaux porte-parole de nos organisations et des représentants crédibles aux multiples instances qui occupent actuellement le précieux temps des permanences ? Pourquoi ne favoriserions-nous pas des formules de représentation démocratique qui accentuent notre légitimité ?

D'autre part, un nombre croissant de personnes sont engagées par les organismes communautaires autonomes sur la base d'une compétence dite professionnelle acquise dans les collèges et les universités. Les exigences de qualifications professionnelles sont maintenant un des critères majeurs d'embauche dans plusieurs organismes. Au lieu de se mijoter une « professionnelle » en faisant lentement bouillir une de nos membres dans la marmite de l'action, tout se passe comme si on préférerait s'en procurer une déjà toute cuite et prête, chez le traiteur de la formation académique. Ce qui explique qu'un nombre croissant de diplômés universitaires travaillent maintenant pour des organismes communautaires, comme ils pourraient être à l'emploi des milieux privés ou institutionnels. Souvent, pour ces employés, cela ne fait pas une grande différence, si ce n'est que le milieu communautaire n'est pas un premier choix puisqu'il n'offre généralement que des emplois précaires et des conditions de travail inéquitables au sens actuel du terme. Ouvrons ici une parenthèse amère : n'est-il pas curieux que nous acceptions l'iniquité salariale et des conditions de travail largement inférieures à la moyenne dans des milieux communautaires largement dominés par les femmes, alors que partout ailleurs on se bat contre cette iniquité ? Refermons cette parenthèse qui illustre, dans une certaine



Croit-on toujours que l'on peut
changer le monde ?

mesure, l'une des contradictions du communautaire à laquelle il faudra bien s'attaquer sous peine d'avoir des pratiques d'employeurs réactionnaires.

Vu sous l'angle de la compétence à réaliser des tâches qui exigent un savoir-faire relativement spécialisé, il ne devrait pas se poser trop de problèmes avec la professionnalisation. « Y faut ce qui faut ! ». Cependant, peut-être devrait-on s'interroger lorsque l'on constate qu'une professionnalisation qui se déploie en dehors des valeurs de l'action communautaire autonome, conduit à un certain nombre de dérives de sens très graves, du moins pour celui qu'il est courant de donner aux pratiques communautaires marquées au sceau de la prise en charge.

Cela ne devrait pas nous empêcher d'apprécier au mérite les autres formes de pratiques de type strictement caritatives comme les banques alimentaires qui se limitent à la distribution alimentaire ou celles qui, s'identifiant à l'économie sociale, se présentent, à l'exemple des entreprises de services à domicile, des services de gardes, des refuges-dortoir comme des services sociosanitaires du troisième type.

Cependant, ces activités ne sont pas de même nature que celles qui véhiculent une perspective de changement social et qui se fondent, non pas sur le soulagement temporaire du pauvre-objet, les impératifs de la nouvelle économie ou la nécessité de soutenir la participation des individus au marché du travail. Les organismes communautaires autonomes, qui agissent dans la perspective historique populaire, fondent leur action sur la participation démocratique de personnes considérées comme des sujets actifs de leur développement et sur l'action de l'État comme expression de notre solidarité collective. Il y a là une distinction extrêmement importante que rappelle le conseiller d'État et député socialiste français Jean-Michel Belorgey¹⁵ :

La vérité est que le glissement d'une approche en terme de solidarité et de droits à une approche en terme de charité et d'entraide facultative que traduisent les programmes pauvreté-précarité ne va pas sans poser de graves problèmes de principe. (...) il est clair aussi qu'on ne saurait sans inconvénients compter sur les seules organisations caritatives pour résoudre les difficultés de plusieurs millions de personnes. Et que l'État et les collectivités publiques ne sauraient décemment se décharger sur elles de leurs responsabilités de solidarité. Même en leur rétrocédant des dotations financières plus importantes que celles qui leur a été concédées...



Efficacité et efficience : les nouvelles valeurs du communautaire ?

Or, plusieurs études réalisées, tant par les regroupements communautaires que par des collectifs de chercheurs universitaires proches des milieux communautaires¹⁶, tendent à démontrer qu'une certaine professionnalisation conduit à l'éloignement des membres, voire même à leur exclusion, comme l'indiquent des références déjà citées. L'efficacité et l'efficience deviennent des valeurs de tête des « professionnelles et professionnels » dont l'utilité et la pertinence se vérifient aux résultats et à la capacité de convaincre les bailleurs de fonds que nous constituons vraiment une alternative aux services publics étatiques.

Dans ce cadre, les membres, qui devraient être la base même des organisations, deviennent des empêcheurs de tourner en rond, un handicap obligé. De cette manière, nos organisations perdent leur sens historique et deviennent autre chose que ce que nous voulions qu'elles soient, c'est-à-dire des lieux d'éducation et d'action pour des personnes opprimées, exploitées, aliénées. Ces mots, nous ne les utilisons d'ailleurs plus, nous préférons reprendre le terme fourre-tout « d'exclus » qui est plus politiquement neutre et que les fonctionnaires comprennent. Nous ne faisons plus d'éducation populaire, mais de l'information. Nous ne remettons plus en cause un système opprimant, nous en faisons partie. Nous gérons ses excès. Nous ne travaillons plus à changer le monde, nous le regardons s'écrouler en nous demandant si nous ne pouvons pas tirer parti de sa décomposition. Nous cannibalisons les plus pauvres et les plus mal pris, transformant leurs problèmes de conditions d'embauche pour des emplois dits « de proximité »...

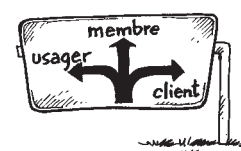
Professionnalisation et pensée critique

Une certaine professionnalisation peut également remettre en question l'intensité de la pensée critique dans les organismes communautaires autonomes, notamment en conduisant nos organisations dans deux directions étrangères à ce qui les fondent : l'élitisation de la représentation sociale et le corporatisme.

L'élitisation de la représentation sociale

Il y a une cinquantaine d'années, le tiers des conseils municipaux était composé de personnes désignées par ce que l'on nommait alors des corps intermédiaires : clergé, chambres de commerce, syndicats, Saint-Vincent-de-Paul, etc. Les individus progressistes du temps se sont révoltés contre cet antidémocratie qui réservait

Sommes-nous toujours un lieu de formation pour des citoyennes et des citoyens désireux d'être actifs dans le développement de leur milieu ?



Élitisme et démocratie : est-ce possible ?

à une élite une fonction législative qui, en démocratie, ne devrait appartenir qu'au peuple et à ses représentants élus. Les auteurs du Refus Global se sont insurgés contre cet abus de pouvoir, comme l'ont fait une minorité d'individus progressistes qui refusait l'étouffement élitiste. Cet élitisme fut la source principale de l'implication militante de plusieurs personnes dans les milieux communautaires. Plusieurs membres de comités de citoyens et d'organismes populaires d'origine prolétarienne n'acceptaient plus de se faire diriger par cette élite conservatrice, aliénée, colonisée, soumise à la domination du clergé et des « Anglais », avec cette résignation qui est la marque des vaincus perpétuels...

Ces citoyens se découvrirent des capacités qu'on leur avait niées, les traitant de « non-instruits » et « d'ignorants »¹⁷. Ils découvrirent, grâce à l'effet des pratiques d'éducation populaire, qu'ils étaient riches d'une connaissance unique des conditions de vie qui leur étaient imposées. Les élites qualifiées de traditionnelles perdirent une part significative de leur pouvoir, à un point tel que les organismes communautaires sont devenus avec le temps des interlocuteurs des pouvoirs publics et privés. Après les avoir combattus, nié leur légitimité, harcelé leurs militantes et militants, voilà que les pouvoirs publics décidèrent de favoriser leur intégration à la logique de la démocratie libérale.

Cependant, nous croyons que cet élitisme risque de revenir si nous n'y prenons garde. Et nous risquons d'être complice de ce retour. Depuis quelques années, tout se passe comme si nous acceptions une société à double standard en matière de démocratie. D'un côté, des commissions scolaires, des villes et villages, un gouvernement national et fédéral, des conseils d'administration de CLSC et de centres hospitaliers où les citoyennes et les citoyens sont appelés à élire leurs représentantes et représentants. Le taux de participation populaire lors de ces élections ne change rien à l'affaire. De l'autre, des Régies régionales, des CLD, des CLE, des conseils de la culture, où siège « une élite » désignée par des collèges électoraux. Une élite qui n'a de compte à rendre à personne et qui décide de ce qui est bon pour l'ensemble de la population.

Nous devons également reconnaître que c'est de plus en plus les mêmes personnes qui participent aux forums sociaux où se débattent certains enjeux qui nous touchent toutes et tous : des professeurs d'universités, toujours sensiblement les mêmes, des permanences qui assument la représentation de leur organisme, des fonctionnaires. Des individus généralement bien intentionnés, mais de moins en moins allergiques au libéralisme, les plus courageux osant avouer ce que la plupart répugnent à admettre : qu'ils sont



branchés sur le libéralisme social qui est l'idéologie émergente. Un « libéralisme à visage humain » selon lequel l'accès à la totalité de la dignité humaine passe par l'insertion dans le merveilleux monde de l'emploi, fut-il précaire. Pas beaucoup de nouvelles figures parmi cette nouvelle élite, peu de jeunes, mais de plus en plus de femmes. Cette observation pourra paraître déconnectée. Référons alors à une source qu'on peut difficilement qualifier d'excitée et dont la participation à la dynamique de l'action communautaire fut la base de sa fortune politique :

Sous le couvert de la bonne conscience, un phénomène insidieux est en train de vampiriser la participation sociale. Je parle ici de la prolifération exponentielle des supers-citoyens, ces super-participants qui connaissent super bien les règles du jeu, y compris les conventions implicites et le jargon qui les accompagne.¹⁸

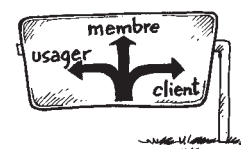
Sommes-nous arrivés au terme de l'histoire du changement social ?

Qu'est-ce à dire ? Sommes-nous arrivés au terme de l'histoire comme le prétendent les idéologues américains du néolibéralisme ? Sommes-nous arrivés au terme de l'histoire du changement social ? Posons-nous la question brutalement : avons-nous cessé, nous du mouvement communautaire, d'être un lieu de formation pour des citoyennes et des citoyens désireux d'être actives et actifs dans le développement de leur milieu ? Nous voulions que les gens puissent parler pour eux-mêmes. Nous voulions nous débarrasser de ces élites dites « traditionnelles » qui se croient, comme des lords anglais, des sénateurs canadiens ou des évêques, imbus d'un droit de représentation dont ils ne sont comptables à personne. Comment se fait-il que la tendance actuelle semble être de confier aux mêmes personnes qui se croient généralement spécialisées, le soin de représenter une communauté à toutes les tables sectorielles et intersectorielles locales, régionales, nationales et internationales que « le bon Dieu dans son infinie sagesse » à eu l'intelligence de créer ?

Chercher de l'argent, mais pour faire quoi ? Et si cela nous menait sur le chemin des sous-contrats avec l'État ?

La question est simple. Glissons-nous graduellement vers un statut d'establishment local, glissement qui s'accélère notamment avec les nouvelles instances comme la Régie régionale, les CLE, les CLD, etc. Il nous faut répondre à cette question d'autant que, dans les milieux communautaires, les permanences se plaignent amèrement de se voir circonscrire dans ces activités de représentation.

Enfin, envers qui se sentira solidaire une élite du communautaire qui a le bonheur d'être noyée dans des instances où dominent les maires, les préfets de MRC, les politiciailleux et autres magouilleux locaux, les gens d'affaires ? Posons-nous la question innocemment, à tout hasard, au cas où il se pourrait qu'à force de côtoyer l'élite des décideurs, on ne finisse par croire que, dans le fond, la démocratie



Sommes-nous tentés de nous identifier à titre de groupe social plus victime et plus méritant que les autres ?

ce n'est pas pour des non-instruits incapables de discerner ce qui est bon pour eux.

La corporatisation des pratiques communautaires

Historiquement, les mouvements populaires et certains mouvements communautaires se sont résolument engagés dans la construction d'une société de citoyennes et de citoyens orientée par la vision que la qualité de notre gouvernement est la meilleure garantie du développement des individus. C'est l'idée fondatrice des comités de citoyens. Par cette conviction aussi que le bien public n'est pas que le produit de l'addition des intérêts sectoriels, mais l'objectif central de celles et ceux qui partagent une perspective d'équité, de justice, de distribution équitable de la richesse produite collectivement. D'où, par exemple, la revendication à l'équité fiscale et celles portant sur le caractère public et universel de l'accès à la santé, à l'éducation, à des prestations de solidarité sociale comme les prestations de retraite et l'assurance d'un minimum de sécurité du revenu, etc.

Nos parents et nos grands-parents se sont battus pour cela depuis le début de ce siècle et ont conquis pour toutes et tous des avancées de civilisation extrêmement importantes. Dans le milieu communautaire, cette préoccupation du bien public a fondé notre action depuis le début. Nos revendications les plus importantes ont été inspirées par cette recherche du bien commun. Ainsi, nous avons revendiqué des logements à prix abordables pour toutes et tous et avons insisté pour que les handicaps, l'origine ethnique ou l'identité sexuelle ne soient pas des facteurs discriminants. Nous avons lutté pour que cesse l'oppression et l'exploitation des femmes, non pas parce que les femmes ont des droits particuliers, mais parce qu'elles sont des personnes égales aux hommes et que leur différence doit être prise en compte quand il s'agit de leur assurer l'égalité en droit dans tous les secteurs de l'activité humaine. Inutile de multiplier les exemples, mais insistons sur ce fait central que notre action doit être l'expression de nos préoccupations pour le bien commun.

Or, depuis quelques années, et au fur et à mesure que les milieux communautaires se sont constitués en organismes d'intérêt parfois très spécialisés, plusieurs ont l'impression d'un certain glissement dans le corporatisme.

Y a-t-il un corporatisme communautaire ?

Qu'est-ce que le corporatisme ? C'est un mode d'organisation des rapports sociaux qui repose sur la satisfaction des intérêts particuliers d'organismes constitués en corps social. Or, comme nous l'a-



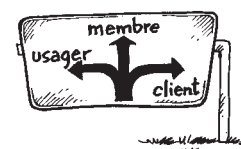
vons déjà affirmé, le bien commun n'est pas l'addition des biens particuliers. Le bien commun commande que l'on considère qu'il y va de notre intérêt à tous que les femmes ne soient pas opprimées ou que les nouveaux Québécois soient traités avec les mêmes égards que ceux qui détiennent la citoyenneté depuis plus longtemps. Il est également de notre intérêt que les jeunes ne soient pas enfermés dans une infantilisation structurelle, que l'appauvrissement d'un grand nombre soit notre principale obsession, que la solidarité avec nos citoyennes et citoyens du monde soit une condition de notre propre confort.

Nous devons résister à la tentation de nous poser à titre de groupe social comme des victimes plus méritantes que les autres victimes.¹⁹ Nous devons résister à la tentation de jouer les rapports de force circonstanciels en vertu desquels nous tenterons d'obtenir pour nous-mêmes, à titre de groupe social spécifique, des avantages que nous retirerons de la marginalisation des autres groupes sociaux. Cela signifie qu'il n'existe rien de tels que des droits des femmes, des gais, des jeunes et des vieux qui s'opposent. Il n'existe que le seul droit des personnes à se voir reconnaître leur humanité, malgré leur différence. Pour reprendre une expression connue, si nous pouvons penser spécifique, nous devons agir globalement, pour le bien de tous.

Dans ce cadre, la tâche de l'éducation populaire c'est de faire comprendre ces liens de solidarité qui nous unissent et l'importance de ne pas contribuer à les dissoudre dans des oppositions stériles et porteuses de désolidarisation.

Concrètement, cela signifie qu'il y a urgence de se donner des espaces autonomes de concertation et de planification de l'action qui soit des espaces d'arbitrage entre nos intérêts spécifiques et le bien commun. C'est là une condition essentielle de sauvegarde du sens de nos pratiques. Cela est d'autant plus important que, justement, l'organisation de la société tende actuellement à se construire en fonction d'une concertation sur la base de collèges représentant des intérêts souvent divergents pour ne pas dire antagoniques. Le truc étant, dans ce contexte, de gommer les conflits sociaux et d'établir des consensus souvent artificiels qui, généralement, se construisent au détriment des plus mal pris de notre société. L'exemple de l'élimination du déficit sans engagement de ne pas faire progresser l'appauvrissement des plus pauvres est à cet égard significatif.

Des auteurs comme John Saul²⁰ rappellent que le corporatisme n'est pas une expression de la démocratie, mais plutôt son contraire. Une société divisée en groupes d'intérêts, qui mènent leurs affaires à



Sommes-nous toujours l'expression d'une volonté de construire la société sur une base plus démocratique, plus égalitaire, plus juste, plus équitable et plus respectueuse des personnes et de leur intégrité ?

A-t-on réussi à nous dresser à ne pas mordre la main qui nous nourrit ?

partir de stratégies de lobby, est une société qui perd de son sens démocratique. Dans ce sens, n'y a-t-il pas lieu d'être inquiet de la segmentation actuelle des milieux communautaires ?

La place des organismes communautaires autonomes sur l'échiquier social et leur contribution originale à la société civile

Après beaucoup d'efforts et à la suite de luttes parfois difficiles, les organismes communautaires sont devenus d'incontournables acteurs sociaux. Ils constituent aujourd'hui une dimension majeure, pour ne pas dire essentielle de ce que l'on nomme la société civile.²¹ La plupart des observateurs progressistes s'accordent pour dire que l'importance des mouvements sociaux organisés en milliers d'organismes locaux et d'organisations régionales, nationales et internationales, illustre une tendance forte vers un renouvellement de l'espace démocratique.²²

La lutte pour cet élargissement de l'espace démocratique est précisément l'une des dimensions essentielles de l'action des organismes communautaires depuis le début des années 60. Dans les faits, nous avons d'abord voulu être des lieux d'apprentissage de la démocratie pour le plus grand nombre possible des citoyennes et citoyens. Nous avons voulu que la sagesse et l'intelligence populaires, la sensibilité sociale de celles et ceux qui sont directement concernés par la qualité de notre vie collective puissent s'exprimer.

Au cours des trente dernières années, les milieux communautaires autonomes ont fait preuve d'une grande initiative en matière de services sociaux, de santé et de développement économique local. Nous avons fait l'expérience d'une approche communautaire de la santé alors que Jean Rochon amorçait à peine ses études de médecine et Pauline Marois sa formation de travailleuse sociale. Nos interventions dans le secteur de la santé n'ont pas eu pour objectif l'affaiblissement du rôle de l'État dans ce secteur, mais plutôt son renforcement et la démocratisation de la pratique médicale.

Dans le domaine social, nous avons été les instigateurs des principales pratiques actuelles, que ce soit en toxicomanie, dans la lutte contre la violence faite aux femmes, dans l'action auprès des jeunes, dans la défense de l'environnement, dans la mise en œuvre d'indispensables services de garde, etc.



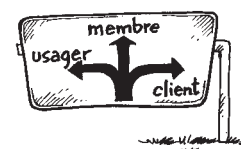
La compréhension des droits sociaux et économiques aurait-elle été la même sans l'action des organismes populaires et communautaires ? Poser la question, c'est y répondre. Imaginons un instant qu'il n'existe pas de groupes de personnes assistées sociales, pas de groupes de femmes, pas de groupes en itinérance, pas de ressources alternatives en santé mentale. Imaginons qu'il n'y a plus de militantes et de militants pour défendre celles et ceux-là qui sont laissés seuls face au rouleau-compresseur de l'État libéral. Les faits les plus récents, révélés devant les instances de l'O.N.U., montrent la troublante vérité des sociétés canadienne et québécoise, plutôt en deçà de leurs prétentions en matière de respect des droits économiques et sociaux de leurs citoyennes et citoyens. Du travail en perspective, quoi ! Imaginons également que le mandat de développer la société civile n'ait été donné qu'à des salariés de la fonction publique... Peut-on imaginer un seul instant que, n'eût été de l'action volontaire et militante de milliers de citoyennes et citoyens, il eût été possible de nous rendre là où nous sommes présentement ? Il est permis d'en douter. Nous en doutons.

L'importance de notre apport à la construction de la société civile apparaît éloquemment lorsque l'on sait que, pour réaliser son enquête sur les organismes communautaires autonomes, le Secrétariat à l'action communautaire a fait parvenir son questionnaire à pas moins de 7500 organismes et organisations.²³

Dans les faits, les organismes communautaires autonomes que nous représentons sont, outre des producteurs de services socialement utiles, des acteurs incontournables de la nouvelle dynamique sociale qui se développe en ce début de nouveau millénaire. Paradoxalement, nous sommes le produit de la démocratie libérale et représentons sans doute sa fraction la plus critique.

Sommes-nous un outil qui sert à masquer les insuffisances et le désengagement de l'État ?

Cette question réfère à notre fonctionnalité. À qui et à quoi sommes-nous utiles ? De toute évidence, cette question existentielle se pose aujourd'hui avec beaucoup d'acuité. Sommes-nous, tels que nous l'avons toujours cru, des actrices et acteurs du changement social, les porteuses et porteurs d'une vision du monde, qui s'accorde mal avec l'idéologie libérale ? Sommes-nous l'expression d'une volonté de construire la société sur une base plus démocratique,



plus égalitaire, plus juste, plus équitable, plus respectueuse de l'intégrité et de l'intégralité des personnes ?

Nous avons un regard économique sur les choix à faire, une perte de discours social. Voulons-nous participer à élaborer l'autre alternative ? Un sentiment d'impuissance nous anime via les choix volontaires... Où est notre agenda ? Il ne faut pas nous laisser abattre par des éléments de stratégies de l'État. Regardons davantage les effets de nos actions sur le terrain. Nous voyons le train, mais l'avions-nous vu venir ? ²⁴

Trois visions de l'action communautaire s'opposent aujourd'hui. D'une part, il y a les organismes et regroupements qui ont accepté volontairement ce rôle de ressources complémentaires à l'action étatique. Héritière d'une vision caritative de l'action communautaire, la première tendance se contente le plus souvent de réagir aux effets de l'appauvrissement en offrant des services dits de « derniers recours » que l'État ne rend pas : paniers de provision, refuge-dortoir, écoute, soins de base, etc. Le pauvre est ici considéré comme l'objet de notre compassion et à la limite invité à vivre sa pauvreté dans la joie. La révolte n'est pas à l'ordre du jour et si l'État libéral peut être l'objet de critique, ce n'est pas tant à cause de sa nature que de certains malfonctionnements structurels. Les pratiques qui s'inspirent de ce courant sont généralement portées par l'idéologie chrétienne dans sa forme la plus conventionnelle. Elles affirment la nécessité d'assurer le respect des personnes et se présentent comme outils de développement de leur dignité. Les soupes populaires, les banques alimentaires, les refuges-dortoirs pour les sans-abri, les chorales de pauvres et une certaine part de l'activité des centres d'action bénévole relèvent à ce courant.

Concurrer : notre nouvelle finalité ?

Le deuxième courant s'appuie sur une lecture de l'évolution sociale qui postule que l'ère d'après-guerre offre aux milieux communautaires l'occasion de se positionner comme un tiers-secteur d'utilité sociale, qui « concurrencerait » les secteurs privés et étatiques sur le terrain de la prestation de certains services socio-sanitaires. La critique du néolibéralisme oscille ici avec le « beau risque » d'un « libéralisme social », qui permettrait l'émergence de ce tiers-secteur²⁵, notamment pour compenser les effets pervers d'une redéfinition à la baisse, jugée nécessaire et fatale du rôle de l'État.

Une certaine compréhension de la dite « nouvelle » économie sociale s'inscrit dans ce courant. Cette dynamique se fonde sur une lecture économiste des organismes communautaires, en vertu de laquelle la valeur économique et utilitaire des organismes est prioritaire par rapport à leur potentiel subversif. Ainsi, on réalisera des



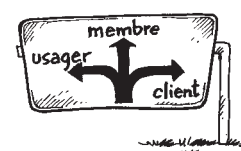
Revendiquons-nous essentiellement une reconnaissance institutionnelle qui se traduira en espèces sonnantes ?

études stratégiques portant sur la valeur économique de l'action des organismes, incluant celle de l'action bénévole, qui a pourtant toujours été qualifiée de volontaire, libre et « gratuite ». Ces qualités fondent d'ailleurs l'éthique militante qui, en outre, exprime un engagement en faveur d'un changement social.

Plusieurs actrices et acteurs majeurs des milieux communautaires autonomes s'identifient à cette vision utilitariste de l'action communautaire. Dans certains cas, on formulera l'hypothèse que le caractère exemplaire des pratiques communautaires pourrait même éventuellement contaminer les secteurs privés et étatiques, donnant ainsi un visage plus humain à un système dominé par la rationalité technocratique et économique. Enfin, les adeptes de cette vision du développement communautaire voient dans les organismes communautaires autonomes un important bouillon de culture pour la création d'emplois qui devraient être offerts prioritairement aux femmes et aux « exclus » ; l'emploi étant vu ici comme le principal outil de socialisation et de réalisation du plein potentiel de dignité humaine. On parle alors d'insertion dans un système qui carbure à la productivité et qui dégrade les « non-productifs ».

Au cours des dernières années, cette tendance est peut-être devenue majoritaire chez les organismes actifs dans les secteurs de la santé et des services sociaux. La logique de la valeur utilitaire des organismes communautaires sert d'ailleurs d'appui à la revendication d'une reconnaissance institutionnelle, qui se traduirait en espèces sonnantes et le moins trébuchantes possible. Plusieurs des personnes qui œuvrent dans les organismes communautaires, surtout celles qui sont issues d'une tradition militante, se sentent de plus en plus mal à l'aise avec cette vision, ayant l'impression d'être conscrites dans une logique duale de fonctionnarisme à rabais.

Enfin, la troisième tendance postule que la prestation de services à la population doit être un levier pour l'intégration des personnes à la vie des organismes communautaires autonomes. Selon cette perspective, les organismes doivent d'abord se qualifier par leur capacité de développer l'exercice de la citoyenneté des individus, condition essentielle à leur engagement dans un processus de transformation sociale plus global. Les organismes de défense de droits, une large fraction des mouvements féministe, de jeunes, de défense des droits sociaux, des organismes d'éducation populaire et de défense des droits des personnes âgées se retrouvent plus spontanément dans ce troisième courant, fondé sur une perspective émancipatrice, inspirée de différents affluents socialistes : social-



démocratie, socialisme autogestionnaire, écosocialisme, socialisme chrétien.

Il est bien évident que cette catégorisation, si elle permet d'avoir une vue globale, quoique subjective de certaines distinctions entre différentes tendances idéologiques dans les milieux communautaires, ne rend pas nécessairement justice à la réalité qui est, comme on le sait, beaucoup plus complexe. Et c'est précisément cette complexité qui rend l'analyse difficile.

Dans les faits, au-delà des excommunications et des procès d'exclusion, au-delà du discours intellectuel et des rationalisations abusives, il existe beaucoup de passerelles entre ces différentes tendances. Ce qui a complexifié les choses au cours des dernières années, c'est que ces tendances fonctionnent souvent en mode exclusif et dogmatique. Ainsi, certains évangélistes de la « nouvelle économie sociale » et du développement local, niant trop souvent leur propre expérience historique. Ils ont identifié les tenants de la tendance militante à des nostalgiques de temps révolus, à des soixante-huitards attardés, à des activistes des temps anciens « triplant » sur une espérance de « grands soirs » qui ne viendront jamais. À l'opposé, plusieurs parmi les militants pour la défense des droits et les incondtionnels de l'action directe auront rejeté l'action des « économistes sociaux » dans le marais du grand dérapage libéral, négligeant ainsi de voir le potentiel de solidarité qui existe entre les différentes tendances.

Puisque les choses ne sont heureusement pas si simples, peut-être serait-il temps de voir si ces tendances sont réconciliables et sur quelles bases ? Sans doute la chose serait-elle d'autant facilitée par la reconnaissance mutuelle de ces aires d'intervention et par l'établissement de complicités concrètes. Dans cette perspective, il ne fait aucun doute que les regroupements régionaux d'organismes communautaires dans les secteurs de la santé et des services sociaux sont des acteurs de premiers plans. Peut-être doivent-ils prendre l'initiative d'une redéfinition de l'action communautaire qui s'inspirerait de nos acquis historiques et des exigences de changements sociaux dans un contexte en pleine mutation ?

Cela dit, il est tout à fait évident qu'au cours des dernières années, une large fraction du mouvement communautaire s'est institutionnalisée et joue, dans les faits, un rôle de dispensateur de services inscrit, dans la logique étatique de planification sociale. Les organismes communautaires inscrits dans les plans régionaux d'organisation de services (PROS) font partie de la stratégie des Régies régionales et les permanences de ces organismes sont vus comme

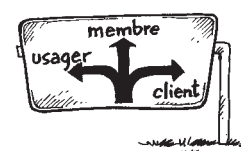


Où devrait se tracer la frontière entre l'État et le mouvement communautaire autonome ?

des « interlocuteurs normaux » de la technostructure dans le secteur de la santé et des services sociaux. Il est évident que ce rôle de dispensateur officiel et reconnu de services change la dynamique du développement de ces organismes.

Dans ce contexte, le défi est donc double. D'une part, comment et où tracer la frontière entre les pratiques qui devraient relever de l'action de l'État et les pratiques communautaires de support aux populations locales et aux personnes victimes d'exploitation et d'oppression ? Dans le dernier cas, il est important que l'action soit déterminée par les membres de regroupements démocratiques, indépendants de l'État. Il est important que l'action conduise à un enrichissement de l'exercice de la citoyenneté afin de permettre aux personnes et aux collectivités de parler pour elles-mêmes. Enfin, il est essentiel que la prestation des services de toute première ligne s'accompagne d'une offre d'inscription à une démarche d'éducation populaire émancipatrice.

Dans le cas d'activités relevant de l'État, ne serait-il pas logique d'avoir les mêmes exigences de qualité que l'on a pour les autres dispensateurs de services, qu'ils soient publics ou privés ? De plus, il serait tout aussi logique de revendiquer des conditions de travail équitables pour celles et ceux qui rendent les services. L'hypocrisie ici serait de revendiquer l'équité pour tout le monde, sauf pour les travailleuses et travailleurs de la santé et des services sociaux en milieu communautaire. Enfin, il serait normal que ce type d'organismes de services soit non seulement imputable de l'utilisation des fonds publics, mais aussi soumis aux exigences déontologiques auxquelles sont astreints les fonctionnaires du réseau public. Peut-on aussi penser à formaliser des exigences éthiques touchant la solidarité, la complémentarité intergroupes, l'intercoopération et des exigences fermes non seulement en matière de membership, mais aussi, touchant la place des membres dans les organisations.



Conclusion

Il faut souhaiter qu'il soit possible, au-delà des clivages idéologiques, de jeter des ponts entre les différentes formes de pratiques et d'actions en milieu communautaire autonome. Sans doute faut-il pour cela fonder ces liens sur la recherche de la plus grande cohérence possible entre nos prétentions axiologiques²⁶ et notre façon de donner du sens aux valeurs qui nous motivent. Les organismes communautaires autonomes œuvrant dans une perspective de changement social devraient, dans ce contexte, prendre l'initiative.

Ce document ne vise pas à formuler des propositions concrètes quant à la forme de cette initiative. Il appartient aux membres des organismes communautaires autonomes de le faire. Les mouvements sociaux organisés ont développé une importante expertise en matière de vie démocratique. Si nous sommes happés par les exigences de la reconfiguration du rôle de l'État, rien ne nous empêche d'innover et d'inventorier nos acquis historiques pour y trouver réponses à nos malaises existentiels. Nous nous sommes développés en faisant confiance au monde. Rien ne nous empêche de croire que nous pouvons réaffirmer notre spécificité et nos objectifs en nous appuyant sur la force tranquille de celles et ceux qui nous ont donné naissance.

Bonne réflexion

Le comité d'encadrement

Droits réservés Henri Lamoureux / RIOCM / ROC-03 / ROC de Estrie.



Références

1. Comme le mouvement communautaire n'est pas homogène, le terme « mouvements » est utilisé pour illustrer et respecter cette diversité.
2. Regroupement des organismes communautaires autonomes de la région 03, *Politique de reconnaissance des organismes communautaires autonomes de la région 03*, p. 1.
3. Henri Lamoureux et al. (1996). La pratique de l'action communautaire, Montréal, PUQ, 436 p. (Notamment les chapitres 2 et 11).
4. Jean-François René, Danielle Fournier et Lise Gervais (1997), *Transformation des pratiques en contexte de régionalisation à Montréal, recherche coopérative*, Montréal, CFP p. 81
5. Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal, *Leur équilibre...notre déséquilibre (1998)*, Rapport d'enquête sur les impacts de la transformation du réseau de la santé et des services sociaux à Montréal, Montréal, 158 p. Voir notamment le chap.6 qui rapporte plusieurs exemples et témoignages très significatifs
6. La démarche de l'R des Centres de femmes est à cet égard très intéressante. Les militantes de ce regroupement ont bien compris l'importance du langage et ont choisi de se qualifier d'animatrices.
7. Le Petit Robert définit le client de deux manières qu'il est peut-être utile de rappeler : d'une part, c'est « le plébéien (traduisez prolétaire) qui se met sous la protection d'un patricien appelé patron (inutile de traduire et, si vous le faites, traduisez par professionnel). L'important ici, c'est que l'on se place sous la protection de quelqu'un. D'autre part, le client « c'est celui qui requiert un service moyennant une rétribution ».
8. Tous les plans de consolidations des Régies régionales en font état.
9. Dans le Petit Robert, cette expression est utilisée dans le sens suivant : lieu, situation où l'on ne trouve que ce qu'on a nous-mêmes apporté.
10. Centre de Formation Populaire (1972), *Les travailleurs face au pouvoir*, Montréal, CFP/Québec-Presses, p. 147
11. Henri Lamoureux (1991), *L'intervention sociale collective : une éthique de la solidarité*, Sutton, Le Pommier éditeur, p.135-172. On y explique la dynamique ayant déterminée la mise en place de trois organismes communautaires importants, notamment L'ADDS Petite-Bourgogne, qui fut le premier organisme communautaire de défense des personnes assistées sociales et La collective par et pour elles qui fut la première bénéficiaire du Prix Idola Saint-Jean.
12. Nancy Guberman et al. (1997), *Innovations et contraintes des pratiques organisationnelles féministes*, Montréal, CFP/ Relais Femmes, p. 69
13. Déjà cité p. 122 et suivantes
14. Henri Lamoureux (1995), « Éthique et action communautaire, de la cohérence à l'acte », *Virtualités*, vol. 11, nos 3-4, avril 1995, pp. 35-38
15. Jean-Michel Belorgey (1988), *La gauche et les pauvres*, Paris, Syros (alternatives sociales) p. 99.
16. Nancy Guberman et al. (1997), déjà cité, pp. 28-29. Le dialogue cité dans ces pages illustre très bien la tendance actuelle à la marginalisation de membres considérés plus comme un handicap à l'efficacité organisationnelle que comme le cœur des organismes. Des mêmes auteurs, voir également « Quelques questions sur la culture organisationnelle des organismes communautaires », *NPS*, vol. 7 no 1. Voir aussi les travaux de Michel Parazelli, notamment, « La coalition des organismes communautaires du Québec (1985-91) : d'une pratique démocratique à un mimétisme adhocratique », *NPS*, Vol. 7 No 1, printemps 1994, pp. 111-130 ainsi que Jean-François René, Danielle Fournier et Lise Gervais (1997), *Transformation des pratiques en contexte de régionalisation à Montréal*, Montréal, CFP, 91 p.
17. Lysianne Gagnon a repris à son compte ces expressions chargées de mépris dans un texte récent portant sur le résultat des élections municipales à Montréal, révélant ainsi qu'au-delà des apparences, la bourgeoisie porte toujours le même regard réactionnaire sur le peuple. Lysianne Gagnon (1998), « Montréal: la tragi-comédie » *La Presse*, 24 octobre, B 3
18. Diane Lemieux (1998) « 4 minutes 30 secondes d'angoisse », billet dans la *Gazette des femmes*, vol. 20 no. 2, juillet-août 1998, p. 7
19. Pascal Brukner (1995) *La tentation de l'innocence*, Paris, Grasset/Fasquelle, 313 p
20. John Saul (1997), *La civilisation inconsciente*, Paris, Payot, 218 p.
21. J. Yvon Thériault (1985), *La société civile*, Montréal, Québec-Amérique, 160 p. Cet auteur définit la société civile comme étant un lieu chimérique où « on peut avancer sur le chemin de la construction d'un large mouvement démocratique fondé sur l'autonomie des mouvements sociaux » vus comme un espace de solidarité et de réalisation de l'individu-sujet.
22. Secrétariat à l'action communautaire, *Consultation gouvernementale auprès des organismes communautaires autonomes*, octobre 1998
23. Secrétariat à l'action communautaire, *Consultation gouvernementale auprès des organismes communautaires autonomes*, octobre 1998
24. ROC de l'Estrie, *Démarche de réflexion sur la tarification*, Document-synthèse, Mai 1998, p. 4.
25. Yves Vaillancourt et Benoît Lévesque (1996), « Économie sociale et reconfiguration de l'État-providence », dans *NPS*, vol. 9 no 1, printemps 1996, pp. 1-13. Voir également Yves Vaillancourt (1993) « Trois thèses concernant le renouvellement des pratiques sociales dans le secteur public » *NPS* vol. 6 No 1, p. 3-14. Les intellectuels qui défendent cette vision sont souvent identifiés à l'école dite de régulation.. Ils se disent porteur d'une vision progressiste de l'organisation des sociétés.
26. Ce terme est le qualificatif de la notion de valeur.

Le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal, le Regroupement des organismes communautaires O3 et le Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie sont nés, au début de la présente décennie, dans la foulée de la régionalisation de la santé et des services sociaux. Les groupes désiraient ainsi se donner une instance de concertation et de représentation régionale pour faire entendre leur réalité et leur voix.



À la suite d'enquêtes terrain et aux consultations menées par plusieurs regroupements régionaux, nous avons jugé utile d'évaluer le type de pratique auquel nous sommes aujourd'hui conviés. Cette opération est d'autant plus nécessaire que le contexte social, économique et politique actuel est fort différent de celui qui prévalait quand ont été formés les regroupements communautaires qui interviennent dans la sphère de la santé et des services sociaux.

L'objectif poursuivi par la démarche de réflexion à laquelle nous vous convions est double. D'une part, nous voulons revenir sur les considérations éthiques qui fondent les mouvements populaires et communautaires autonomes. D'autre part, au terme de cette réflexion, nous souhaitons évaluer si nous sommes toujours cohérents avec ce que nous avons voulu faire en animant et en favorisant le développement d'une dynamique communautaire porteuse des aspirations populaires à l'exercice d'une citoyenneté active.

Cette réflexion devrait nous conduire à réévaluer notre action de manière à s'assurer qu'elle est toujours porteuse du sens que nous désirons lui donner. Si nous ne voulons pas nous complaire dans une nostalgie qui serait improductive en regard des objectifs de changement social que nous poursuivons, nous croyons par contre qu'il est essentiel de questionner radicalement nos pratiques. Cette radicalisation du questionnement est la condition d'une vision qui soit la plus claire possible de l'état actuel de nos organisations et le meilleur chemin d'un réajustement qui pourrait s'avérer nécessaire.